Image not found or type unknown

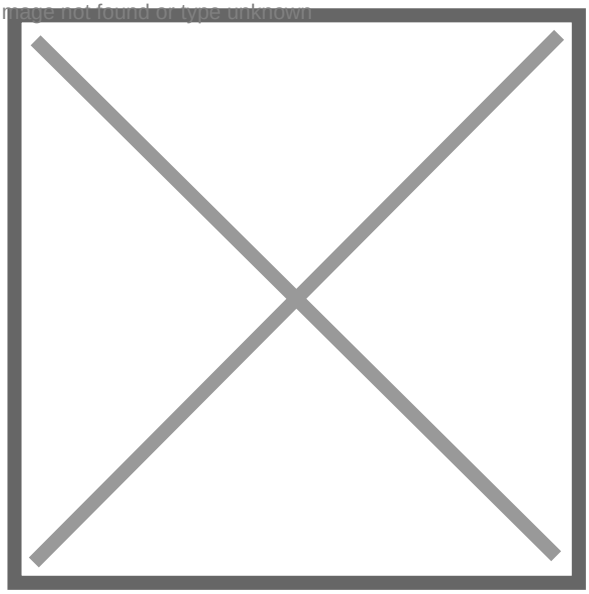

Annuler une vente de voiture

Par **Vanessaraphaelbenjamen**, le **04/09/2019** à **06:41**

Bonjour,
Jai acheté une voiture en garage et laisse l'ancienne voiture avec le moteur cassé pour 400 euros.
Aucun papier n'a été fait aucune promesse de vente jai voulu la récupérer car la carte grise n'a jamais été faite mais le garagiste a déjà changé le moteur et refuse de me la rendre .
Que dois je faire.

Par **BrunoDeprais**, le **04/09/2019** à **08:10**

Bonjour

A priori le véhicule vous appartient.

Qui dispose actuellement de la CG?

Avez vous signé le certificat de cession? (Modèle cerfa N°15776*01?)

Par **BrunoDeprais**, le **04/09/2019** à **08:16**

PS

Dans vote titre vous parlez d'annuler une vente et dans votre texte vous notez qu'aucun papier n'a été signé.

Il faudrait davantage de précisions.

Par **Vanessaraphaelbenjamen**, le **05/09/2019** à **15:20**

Bonjour

Non aucun papier de cession de véhicule n a été fait, et la carte grise est en ma possession.
Le garage s est permis de changer le moteur du véhicule alors que celui-ci ne lui appartient pas. Il me dit que si je viens récupérer le véhicule il portera plainte contre moi.
J ai dit verbalement que j etais d accord pour lui vendre mais le lendemain je suis repartie au garage pour lui dire que je ne voulais plus vendre mais il avait déjà commencé les réparations pour lui

Par **BrunoDeprais**, le **05/09/2019** à **19:09**

Bonjour

Il a flairé une potentielle bonne affaire.

Lui avez vous signé un ordre de réparation?

Par **Vanessaraphaelbenjamen**, le **05/09/2019** à **21:53**

Non je n'ai signé aucun ordre de réparation

Par **BrunoDeprais**, le **06/09/2019** à **07:38**

Bonjour

Et bien le véhicule est touhjours à vous, vous ne lui devez rien.

Vous pouvez aller récupérer votre véhicule au besoin avec un dépanneuse et le laisser aller en justice.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Vanessaraphaelbenjamen**, le **06/09/2019** à **22:25**

Merci pour vos reponses très précieuses,mais meme avec la dépanneuse ,ils nous à pas laissé rentrer dans le garage .

Par **BrunoDeprais**, le **07/09/2019** à **08:47**

Bonjour

Il vous a parlé de déposer une plainte, visiblement ca serait plutôt vous qui devriez le faire, car ça finit par ressembler tout simplement à du vol de sa part.

Pour commencer, de quel droit touche-t-il votre véhicule comme vous l'avez décrit, sans qu'il ne lui appartienne et sans ordre de réparation?

Sa mauvaise foi est évidente.

A votre place j'irais voir les force de l'ordre les plus proches (Police ou Gendarmerie), car étant propriétaire du véhicule et s'il devait commettre des infractions voire pire, c'est à vous qu'on viendra demander des comptes.

Par **Lag0**, le **07/09/2019** à **09:21**

[quote]
Pour commencer, de quel droit touche-t-il votre véhicule comme vous l'avez décrit, sans qu'il ne lui appartienne et sans ordre de réparation?

[/quote]
Bonjour,

Je lis au début de ce fil :

[quote]
Jai acheté une voiture en garage et laisse l'ancienne voiture avec le moteur cassé pour 400 euros.

[/quote]
L'ancienne voiture a bien été vendue pour 400€ au garage. Elle lui appartient donc bien !

Par **BrunoDeprais**, le **07/09/2019** à **10:06**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Oui Lag0, mais on lit également ceci:

Non aucun papier de cession de véhicule n a été fait, et la carte grise est en ma possession.

Par **Lag0**, le **07/09/2019** à **13:58**

Cela ne remet pas la vente en question comme vous sembliez le dire en parlant de vol de la part du garagiste. Si celui-ci a payé le véhicule 400€ et que c'était le prix prévu, en aucun cas on ne peut parler de vol.

Si malhonnèteté il y a, ce serait plutôt coté du vendeur qui a encaissé l'argent mais qui n'a pas fait les papiers nécessaires...

Par **BrunoDeprais**, le **07/09/2019** à **15:17**

Le souci est que les choses ne sont pas claires dans cette histoire.

On parle de vente puis de papier non faits, puis la personne serait toujours en possession de la CG, etc....

Sans la CG le garage n'est pas en mesure de remplir le certificat de cession.

On ne sait pas non plus à quoi correspondent précisément ces 400 Euros, reprise, remise....visiblement reprise.

Curieux quand même que la garage n'ait pas demandé à récupérer la CG.

Dans l'état si des infractions sont commises avec le véhicule, les PV seront adressés à "l'ancien" proprio qui ne dispose d'aucun certificat de cession, en cas de besoin de se justifier.

Par **Vanessaraphaelbenjamen**, le **08/09/2019** à **12:28**

Je viens de voir vos commentaire les 400 euros le garagiste ne me les a pas donné on a juste parlé de reprise mais sans aucune Somme de versé

Par **Vanessaraphaelbenjamen**, le **08/09/2019** à **12:32**

De plus pour acheter le nouveau véhicule le garagiste ma fait un crédit en 10 fois mais il a indiqué sur les papier credit pour réparation de véhicule car celui-ci n'aurait pas le droit de

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

faire des 10 fois pour vente de véhicule.

Je ne suis pas une personne malhonnête.
De plus il ne veux pas que je vienne au garage accompagné il veux que je vienne seul régler cette histoire il est très agressif et me fait peur

Par **BrunoDeprais**, le **08/09/2019** à **12:44**

Bonjour

Le garage étant un lieu ouvert au public, il n'y a aucune raison qu'il refuse la venue de quelqu'un d'autre.

Par **Lag0**, le **08/09/2019** à **13:55**

[quote]
Je viens de voir vos commentaire les 400 euros le garagiste ne me les a pas donné on a juste parlé de reprise mais sans aucune Somme de versé

[/quote]
Cela revient au même, que ces 400€ soient réinvestis dans le nouveau véhicule ou que vous ayez touché l'argent...

Par **Vanessaraphaelbenjamen**, le **08/09/2019** à **15:21**

Oui mais il n y a aucun papier du garage qui dit qu'on a fait une reprise tout cest dit verbalement.
Juste le certificat de cession et carte grise barrée pour le nouveau véhicule que jai acheté cest tout.

Par **BrunoDeprais**, le **08/09/2019** à **15:27**

Bonjour LAG0

En principe, en compta, on ne peut pas cumuler ce genre d'opération.

Ce sont deux opérations distinctes.

Il y a une opération de vente, et une opération d'achat, sans compter un PNF foireux.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Comme je le soulignais hier, en l'absence d'écrits on ne peut pas donner une signification à ces 400 euros, rabais, remise, geste commercial,...reprise?

Comme on dit, les paroles s'envolent et les écrits restent.

Visiblement, il n'y a aucun écrit.

Par **Vanessaraphaelbenjamen**, le **08/09/2019** à **17:02**

Exactement il n y a aucun écrit comment je peux récupérer mon vehicule doit je porter plainte ou faire venir une dépanneuse pour la récupérer

Par **BrunoDeprais**, le **08/09/2019** à **18:23**

Avez vous une protection juridique sur ce véhicule.

D'ailleurs sans certificat de cession vous ne pouvez même pas annuler l'assurance (sauf dans d'autres conditions).

Par **Vanessaraphaelbenjamen**, le **09/09/2019** à **21:00**

Jai contacter mon assurance voiture qui eux vont faire intervenir un expert pour récupérer le véhicule et vérifier que celui-ci a pas été détérioré

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés